

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 21 septembre 2023

Le 21 septembre 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno BEAUDREY, Président, à la Salle des fêtes de Pays-de-Clerval (25340).

La séance est ouverte à 19h40. Le quorum est atteint.

PRESENTS:

Bruno BEAUDREY (Etrappe), Nathalie BELZ (L'Isle sur le Doubs), Jacky BOUVARD (Trouvans), Alexandre CHAILLET (Montussaint), Albéric CHOPARD (Soye), Martine COLLERY (Rougemont), Claude COURGEY (Rougemont), Joseph CUENOT (Mésandans), Marc-André DODIVERS (Blussans), Christophe DUPONT (Arcey), Pascal FALLOT (Rang), Marc FARINE (Roche-lès-Clerval), Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans), Nathalie FRITSCH (Rognon), Edwige GARRESSUS (Hyémondans), François HERMOSILLA (Faimbe), Claude HUEBER (Onans), Michaël HUGONIOT (Arcey), Philippe JANUEL (Avilley), Gérard JOUILLEROT (Anteuil), Martine LOHSE (l'Isle sur le Doubs), Virginie MERCIOL (Marvelise), René MOREL (Pays-de-Clerval), Stéphanie PACCHIOLI (L'Isle sur le Doubs), Joëlle PAHIN (L'Isle sur le Doubs), Alain PASTEUR (Arcey), Frédérique PETITJEAN (Branne), Marie-Sophie POFILET (L'Isle sur le Doubs), Alain ROTH (L'Isle sur le Doubs), Marcel SALLES (Anteuil), Thierry SALVI (Rougemont), Cyril SIMONIN (Appenans), Emmanuel SPADETTO (Mondon), Laurent TOURTIER (L'Isle sur le Doubs), Valérie ULMANN (Arcey), Francis USARBARRENA (l'Isle sur le Doubs), Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs),

ABSENTS EXCUSES:

Emmanuelle BIANCHI-LAVILLE (*Uzelle*), Raymond BOBY (*Bournois*), Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), Michel EUVRARD (*Fontaine-lès-Clerval*), Alain GIRARDOT (*Gondenans-Montby*), Michel GONIN (*Viethorey*), Pierre RUPP (*Fontenelle-Montby*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*).

ABSENTS SUPPLEES:

Philippe PARPANDET (Mancenans), représenté par son suppléant Olivier PERRIGUEY.

ABSENTS REPRESENTES:

Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), pouvoir à Laurent TOURTIER; Christophe BOUVIER (*Médière*), pouvoir à Bruno BEAUDREY; Pierre FILET (*Montagney-Servigney*), pouvoir à Jacky BOUVARD; Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), pouvoir à Mickael HUGONIOT; Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Alain ROTH; Martine MARQUIS (*Pays-de-Clerval*), pouvoir à Stéphanie PACCHIOLI; Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), pouvoir à Gérard JOUILLEROT.

ABSENTS:

André BOUVERET (Huanne-Montmartin), Christophe CATALA (Cubrial), Thierry CHIERICI (Tournans), Georges CONTEJEAN (Geney), Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont), Sylvain DUBOIS (Romain), Séverine DUCROUX (Rougemont), Marie-Hélène EVRARD (Tallans), Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans les Moulins), Georges GARNIER (Pays de Clerval), Annie GROSJEAN (Nans), Nicolas GRUNEISEN (Cubry), Catherine LAIGNEAU (Désandans), Danièle NEVERS (Cuse et Adrisans), Nathalie PARENT (Sourans), André PARROT (Désandans), Pierre PEGEOT (La Prétière), Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux), Victorien PIEGELIN (Gouhelans), Serge TAILLARD (L'Hôpital Saint Lieffroy), Jean-Pierre VAILLET (Puessans), Victor ZUAN (Abbenans),

SECRETAIRE DE SEANCE:

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désignée secrétaire de séance, Albéric CHOPARD, parmi les membres du conseil communautaire.

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 06 juillet 2023

M. Bruno BEAUDREY, Président, rappelle les points traités lors de la séance du Conseil Communautaire réuni le 06 juillet 2023.

M. Alain ROTH, porteur du pouvoir de M. Michel LAURENT, demande à prendre la parole en son nom.

Il précise que M. LAURENT souhaite voter contre le procès-verbal de cette séance au motif que les questions n° 2023-07-20, 2023-07-21 et 2023-07-22 relatives aux opérations de diagnostic et de conseil sur notre projet de territoire économique par le Cabinet EPOKA n'ont pas fait l'objet d'une transmission de documents en amont de la séance de conseil.

<u>Procès-verbal adopté avec</u> :

Votants: 45 Exprimés: 45 Pour: 44 Contre: 1 Abstention: 0

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

PREAMBULE

Décisions du Président dans le cadre de ses délégations pour les mois de juillet et août 2023

PATRIMOINE

1. Vente d'une parcelle sur la ZA de la Combe Rosiers (ISD)

ECONOMIE

2. Aide à l'immobilier d'entreprises : délégation de compétence d'octroi au Département du Doubs

AIDE AUX ASSOCIATIONS

- 3. Aide aux associations année 2023
- 4. Versement d'une subvention à l'association VIPP Philippe d'Anteuil

COMPTABILITE - FINANCES

5. Ajout de tarifs sur la Régie « Culture »

MARCHES PUBLICS

- 6. Marché de prestation de service : Accueil de loisirs enfance du territoire : Choix du prestataire
- 7. Réhabilitation du bâtiment « 1911 » à l'Isle sur le Doubs Diagnostics

RESSOURCES HUMAINES

- 8. Suppression d'un poste d'Ingénieur Principal
- 9. Renouvellement du contrat de la Directrice des Services de la CC2VV
- 10. Renouvellement du contrat d'une secrétaire de mairie Secteur Rougemont
- 11. Stagiairisation d'un agent technique
- 12. Conventionnement avec la commune de Pays-de-Clerval pour la mise à disposition d'un animateur

CONTRAT LOCAL DE SANTE

13. Formation du nouvel animateur jeunesse mis à disposition par PDC

REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT

- 14. Validation des schémas de distribution SIE Clerval et autres
- 15. Validation du schéma de zonage d'assainissement commune de Blussans
- Validation du zonage d'assainissement des communes d'Abbenans et de Gondenans-Montby
- 17. Validation de la convention financière avec la commune de Trouvans
- 18. Validation des excédents commune d'Anteuil

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- 19. Délégations de fonctions à un conseiller communautaire, 3ème membre du Bureau
- 20. Ajustement de l'enveloppe indemnitaire

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le Président donne lecture à l'assemblée de la liste des décisions prises, dans le cadre de ses délégations pour les mois de juillet et août 2023 :

	RAPPORT N° 2023/06			juil/août 2023	
	Informatio	n sur les décisions pr	cisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation		
ate de décisio		Tiers	Désignation	Montants	
			Accessoires sécurisation		
25/07/2023	Devis	Garage LE GRAND	véhicules intervention	6 302.50 € HT	
			Virement de crédits :		
			Compte 673 : + 2 000 €		
31/08/2023	DM	BP Annexe Déchets			
			Compte 6236 : - 2 000 €		
	ate de décision 25/07/2023	N° 2023/06 Information Documen ate de décisiq	Information sur les décisions production de décision de la company de la	Information sur les décisions prises par le Président dans le Décision t Désignation 25/07/2023 Devis Garage LE GRAND Accessoires sécurisation véhicules intervention Virement de crédits: Compte 673:+2000€	N° 2023/06 Information sur les décisions prises par le Président dans le cadre de sa déle Documen t Documen t Accessoires sécurisation véhicules intervention 6 302.50 € HT Virement de crédits: Compte 673:+2000 € Juil/août 2023

Information:

Le Président informe l'assemblée que 3 points prévus à l'ordre du jour de cette séance sont ajournés :

- 1) Le versement d'une subvention à l'association « Action Philippe Streit » (point n° 4 de l'ordre du jour)
- 2) Le conventionnement avec la commune de Pays de Clerval pour la mise à disposition d'un animateur (point n° 12 de l'ordre du jour)
- 3) Régie eau/assainissement : La convention financière avec la commune de Trouvans (point n° 17 de l'ordre du jour)

DELIBERATIONS

2023-09-01

Vente de la parcelle B1410 sur la ZA de la Combe Rosiers à la SCI « Moulin des Isles »

Le Président informe l'assemblée que la SCI « Moulin des Isles » souhaite acquérir une parcelle située sur la ZA Combe Rosiers à L'Isle sur le Doubs.

Il s'agit de la parcelle B1410, située Champs sur le Ranchot 25250 L'Isle sur le Doubs, dont la superficie actuelle est de 3 628 m2.

Un transformateur électrique étant présent à la pointe de la parcelle, le géomètre travaille actuellement à un découpage, permettant d'isoler le transformateur. Le nouveau numéro de la parcelle sera connu prochainement et sa superficie sera de 3 525 m2.

Le prix de vente des terrains sur cette zone d'activités est de 6,00 €HT/m². Il est à noter que le service du Domaine a estimé les terrains de cette zone d'activités au prix de 12 €HT/m². L'acquéreur bénéficie donc, de facto, d'un équivalent de subvention de la moitié du prix estimé.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Autorise le Président à procéder à la vente de ladite parcelle au profit de la SCI « Moulin des Isles » au prix de 6 €HT/m²
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération adoptée avec :

Votants: 45 Exprimés: 45 Pour: 45 Contre: 0 Abstention: 0

2023-09-02

Aide à l'immobilier d'entreprises :

Délégation de compétence d'octroi au Département du Doubs

Alain ROTH, vice-Président en charge de l'économie, rappelle à l'assemblée que la CC2VV détient la compétence « aide à l'immobilier d'entreprises » et a mis en place son propre règlement d'intervention.

La CC2VV a autorisé la Région, via une convention, à intervenir en complément des aides de l'EPCI. Toutefois, la Région avait créé son propre règlement d'intervention, avec des règles différentes de celles de la CC2VV. La Région a annoncé il y a quelques mois qu'elle abrogeait le règlement d'aide à l'immobilier d'entreprises. Il n'y a donc plus de possibilité pour une entreprise de bénéficier d'une aide régionale à l'immobilier.

Parallèlement, le Département du Doubs vient de voter une nouvelle politique d'aide à l'immobilier d'entreprises, mais selon un fonctionnement différent de l'aide régionale.

En effet, la loi 3DS permet au département d'intervenir sur le volet économique.

Il s'agit d'une intervention conjointe Département/EPCI, via une délégation de compétence :

- Les EPCI pourront définir leurs dispositifs d'aides et choisir les entreprises bénéficiaires : l'aide départementale viendra en complément et c'est le règlement d'intervention de l'EPCI qui s'appliquera concernant les entreprises éligibles
- Principe : 1 € de l'EPCI (plafond 5 000 €) pour 10 € du Département (plafond 10% et 50 000 €)

Le Département pourra également accompagner les EPCI dans la réalisation de pépinières d'entreprises

Enfin, en dehors de la délégation de compétence, à son initiative, le département pourra intervenir dans les domaines suivants :

- Aide au maintien des services en milieu rural sous maitrise d'ouvrage publique (subvention de 25 % des dépenses HT, avec plafond de 40 000 €)
- Soutien financier aux EPCI pour la réhabilitation/requalification de ZA (subvention de 20 % des dépenses HT, avec plafond de 60 000 €)

La Commission économie de la CC2VV s'est prononcée favorablement sur ce dispositif.

Elle examine également la possibilité d'intégrer les locations et d'adapter en conséquence le règlement d'intervention de la CC2VV.

> Discussion / réaction :

- Bruno BEAUDREY informe l'assemblée qu'il a eu récemment un rendez-vous avec la DDT sur le projet d'extension de la ZA de Rang, et plus spécialement sur le problème posé par l'écoulement des eaux depuis la ZAE. Ce RDV a eu lieu en présence de l'hydrogéologue qui a réalisé récemment l'étude sur la gestion des eaux pluviales. Les services de la DDT ont été à l'écoute et se sont montrés plutôt favorables à un projet de développement sur 5 ha. Ils pourront nous accompagner pour rendre la procédure la plus simple possible.

Le Président précise qu'il est nécessaire d'acquérir le foncier pour mener à bien ce projet.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

 Autorise le Président à signer les conventions nécessaires avec le Département du Doubs, à savoir :
 La convention de délégation de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier d'entreprise

La convention 2023 « aide à l'immobilier d'entreprises dans le cadre de la délégation d'octroi de la compétence par les EPCI »

<u>Délibération adoptée avec</u> :

Votants: 45 Exprimés: 45 Pour: 45 Contre: 0 Abstention: 0

Aide aux associations 2023

Le Président rappelle à l'assemblée qu'il est précisé dans le règlement en matière d'aide aux associations et autres organismes que les dossiers de demande seront soumis à l'avis des membres de l'Exécutif avant délibération en conseil communautaire.

La somme maximale inscrite au budget prévisionnel 2023 pour ce poste est de 10 000,00€.

12 demandes avaient été réceptionnées dans les temps, représentant une enveloppe de subvention espérée de 20 138.90 €

Les membres du Bureau se sont réunis le 14/09/2023 afin de déterminer, au vu des critères définis dans le règlement (accès à la culture en milieu rural, actions en direction de la jeunesse et animation du territoire en lien avec les domaines de compétence de la CC) :

- la recevabilité des dossiers
- le choix d'un ou plusieurs dossiers (en cas de demande multiple d'une même association)
- le montant proposé, pour chaque dossier retenu

Ils ont retenu les 8 dossiers suivants - les plus proches des thématiques inscrites dans le règlement d'aide aux associations.

Il est précisé qu'une subvention exceptionnelle de 888,00 € a été attribuée à l'Amicale des Donneurs de Sang de l'Isle sur le Doubs, pour leur participation au bar éphémère d'avril 2023, qu'ils ont tenu bénévolement avec les services de la CC2VV afin de pérenniser la licence IV de la collectivité

Le Bureau de la CC2VV propose à l'assemblée les montants de subventions ci-dessous :

Organisme demandeur	BUDGET 2023 : 10 000 €	Budget total opération	Montant proposé
CIDFF	Permanences d'accès aux droits réalisées sur la commune de l'ISD pendant l'année 2023 Présence 1 mardi matin par mois d'une juriste spécialisée aux droits de la famille	3 400,00 €	1 600,00 €
La Maison d'en Face	Proposition d'art contemporain ancrée dans le territoire des 2 Vallées Vertes, à travers une résidence d'artistes et une exposition - La Prétière, exposition, vernissage et repas	12 653,00 €	200,00€
Doubs Sud Athlétisme ISD	Commémoration 50ème anniversaire du club - randonnée pédestre, animations sur le stade, soirée festive et réalisation d'un magazine de 36 pages	11 650,00 €	1 000,00 €
Rev'Evasion	30 ans de l'association Rev'Evasion - récompenser les familles adhérentes de leurs fidélités par plusieurs actions : spectacles, concerts	16 050,00 €	0,00€
A+ dans le Bus	Festival Sous La Côte, 14ème Edition - 4 concerts, buvette et restauration, entrée libre et gratuite et stands associatifs	6 488,50 €	0,00€
JSP ISD	20 ans de la section JSP L'Isle-sur-le-Doubs - portes ouvertes, différentes animations et démonstrations ainsi que petite restauration et repas dansant en soirée	2 600,00 €	1 000,00 €
CDF Blussans	BLUS'SONG 2023 - différents concerts sur la totalité de la soirée	7 500,00 €	0,00€
EMA Appenans	Concert des 4 saisons de Vivaldi offert aux habitants des communes de Appenans - Mancenans - Etrappe - Stand buvette et petite restauration	2 000,00 €	300,00€
Yoga Accessible	Création d'une vie sportive et culturelle autour du yoga en donnant accès au yoga à toutes personnes quelque soit leur niveau ou autre	555,90€	0,00€
Les concerts du Doubs Gondenans les moulins	4 ^{ème} Festival des Vallées Vertes - 9 concerts de musiques de différents répertoires	36 800,00 €	1 500,00 €
	Rencontres artistiques et culturelles à Rougemont - concert, exposition d'artistes, audition de l'école de musique, prestations de différentes chorales	4 530,00 €	500,00€
Football Club ISD	Accession d'une équipe en régional 1 en 09/2023 recrutement d'un entraineur, 4 arbitres et gestion du club par un cabinet comptable	11 000,00 €	2 000,00 €

<mark>8 100,00 €</mark>

Mme Nathalie BELZ, partie prenante, n'a participé ni au débat ni au vote.

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'acter la liste des attributaires de subventions ci-dessus, pour l'année 2023
- D'acter le versement de la subvention exceptionnelle de 888 € à l'Amicale des Donneurs de sang de l'Isle sur le Doubs pour leur participation au bar éphémère du printemps
- D'autoriser le Président à notifier ces subventions et à signer tout document nécessaire à leur versement

<u>Délibération adoptée avec</u> :

Votants: 45 Exprimés: 44 Pour: 44 Contre: 0 Abstention: 0

2023-09-04

Ajout de tarifs à la Régie culture

Le Président informe l'assemblée qu'afin de proposer de nouvelles prestations lors des diverses manifestations organisées par la CC2VV, il est proposé d'ajouter les tarifs détaillés ci-dessous à l'arrêté de la régie Culture, pris en date du 28/04/2023 :

Boissons non alcoolisées	Tarifs en €
Eau plate (50 cl)	1.50 €
Perrier (33 cl)	2.00€
Coca cola ((33 cl)	2.00€
Orangina (25 cl)	2.00€
Ice tea (25 cl)	2.00€
Jus de fruits (25 cl)	2.00€

Boissons alcoolisées	Tarifs en €
Bière pression (25 cl)	2.50€
Bière pression raffinée (25 cl)	3.00€
Vin blanc cassis (10 cl)	2.50€
Vin blanc chartreux (10 cl)	2.50€
Vin rouge chartreux (10 cl)	2.50€
Vin chaud (20 cl)	2.50€
Pontarlier anis (2 cl)	3.00 €
Whisky baby (2 cl)	3.00 €
Whisky (4 cl)	5.00 €
Suze (4 cl)	3.00 €
Porto rouge (4 cl)	3.00 €
Martini blanc (4 cl)	3.00 €

Boissons chaudes	Tarifs en €		
Café normal ou décaféiné (20 cl)	1.00€		
Thé (20 cl)	1.00€		
Tisane (20 cl)	1.00€		

Petite restauration	Tarifs en €
Sandwich	4 .00 €
Soupe	1.00€
Part de quiche ou de tarte salée	2.00€
Pâtisserie, viennoiserie, friandise	1.50€

En italique, avec licence IV.

Après délibération, le conseil communautaire :

- Décide d'ajouter les prestations détaillées en séance à la Régie Culture de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes ;
- Charge le Président de modifier l'arrêté de régie en conséquence

Délibération adoptée avec :

Votants: 45 Exprimés: 45 Pour: 45 Contre: 0 Abstention: 0

2023-09-05

Marché de prestations de services « Accueil de loisirs » :

Choix du prestataire

Le Président rappelle à l'assemblée qu'une consultation a été publiée pour assurer une mission de prestations de services pour le service « Accueil de loisirs enfance » de notre territoire.

La date limite de réception des offres était fixée au 26/07/2023 et 1 seule offre a été déposée dans les délais, celle des Franças du Doubs.

Il a été décidé de rencontrer les Francas afin d'échanger sur leur candidature et d'avoir quelques explications sur le budget prévisionnel. Ce point a eu lieu le jeudi 14 septembre 2023.

Il ressort de cette rencontre que, pour des prestations identiques à celles du précédent contrat, le budget annuel établi dans cette offre est de 145 047€, se décomposant comme suit :

		Prévisionnel 2023	(compte exploitation 2022)
Charges		145 047, 00€	142 070,89€
	Prestation	115 776,00€	115 128,76€
	Repas	16 721,00€	14 566,37€
	Transport	12 550,00€	12 375,76€
Recettes			
	Part des familles	26 205,00€	28 547,90€
	CAF PS	14 753,00€	13 530,07€
	CAF ATL	4 817,00€	3 031,00€
	CAF (bonus CTG)	39 000,00€	Voir ALSH
	Divers produits		5 506,27€
	CC2VV	60 272,00€	91 455,66€
	CAF ALSH	Voir CTG	68 796,45€
Reste à Charge			22 659,21€

Au reste à charge CC2VV, il conviendra d'ajouter les frais de personnel pour le service du repas de midi et l'entretien des divers locaux (budgétisés à 8 700€ pour 2023).

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- De valider l'offre des Francas du Doubs, d'un montant total de 145 047 €, pour le service « Accueil de loisirs » de la CC2VV, pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois
- D'autoriser le Président à signer tout document en lien avec cette décision

<u>Délibération adoptée avec</u> :

Votants: 45 Exprimés: 45 Pour: 45 Contre: 0 Abstention: 0

2023-07-06

Réhabilitation du bâtiment 1911 :

Diagnostics dans le cadre du marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Stéphanie PACCHIOLI, vice-Présidente en charge du projet « bâtiment 1911 » présente le sujet à l'assemblée.

Elle rappelle à l'assemblée que, dans le cadre du marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réhabilitation du bâtiment 1911 à l'Isle sur le Doubs, il est nécessaire de réaliser plusieurs diagnostics afin de fiabiliser la faisabilité du projet et d'être conformes à la règlementation en vigueur.

Les résultats des offres reçues pour ces diagnostics sont présentés au conseil :

1) Diagnostic « Amiante et Plomb avant travaux »:

La meilleure offre émane de la société ALPES CONTROLES, pour un montant de 1 500€ HT avec ajout des analyses, pour environ 1 400€ HT

2) Diagnostic « structure et vérification de portance des planchers et charpente » :

La meilleure offre émane de la société CETEC, pour un montant de 3 370€ HT

3) Diagnostic « Pollution »:

La meilleure offre émane de la société TERREST, pour un montant de 4 960€ HT

4) Diagnostic « Déchets PEMD »:

La meilleure offre émane de la société ALPES CONTROLES, pour un montant de 2 650€ HT. Nota : ce diagnostic sera effectué ultérieurement

5) Diagnostic « Chaufferie collective »:

Réalisé par le SYDED, sachant que ce diagnostic est subventionné par l'ADEME.

<u>Nota</u> : le reste à charge, d'environ 2 000€, sera réparti équitablement entre la CC2VV et la commune de l'Isle sur le Doubs, sous forme de convention entre les deux collectivités

Le conseil communautaire,

Vu la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire ;

Vu le décret n°2021-821 du 25 juin 2021 visant à hiérarchiser le traitement des produits, équipements, matériaux et déchets dans le cadre de travaux de réhabilitation ou de démolition, en donnant la priorité au réemploi.

Vu la délibération n° 2022-10-03 du 20/10/2022 de lancement d'une mission d'AMO sur le projet de réhabilitation du bâtiment 1911 ;

Vu la délibération n° 2023-04-33 du 13/04/2023 portant sur le choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du bâtiment 1911 ;

Décide :

- De valider les offres technico-économiques présentées en séance, pour un montant global d'environ 19 000 € TTC
- D'autoriser le Président à signer la convention de répartition du diagnostic « chaufferie collective » entre la CC2VV et la commune de l'Isle sur le Doubs

- D'autoriser le Président à signer tout document en lien avec cette affaire
- Que le montant de ces diagnostics sera prévu au chapitre 011 du budget général de la collectivité

Délibération adoptée avec :

Votants: 45 Exprimés: 45 Pour: 45 Contre: 0 Abstention: 0

2023-09-07

Ressources Humaines : Suppression d'un poste d'Ingénieur principal suite à réorganisation

Laurent TOURTIER, Vice-Président en charge des Ressources Humaines informe l'assemblée que la Directrice des services technique, qui avait un grade d'ingénieur principal, a été mutée dans une autre collectivité depuis le 1^{er} août 2023.

Suite à ce départ, un remaniement a été fait au sein du service et des tâches ont été réparties sur différents agents.

Il a donc été décidé, pour son remplacement, de recruter un agent qui aura le grade de technicien.

Il y a donc lieu de supprimer le poste d'ingénieur principal.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Décide la fermeture d'un poste d'ingénieur principal à temps complet,
- Charge le Président d'effectuer toutes démarches en ce sens

Discussion / réaction :

- **Laurent TOURTIER** précise à l'assemblée qu'au prochain conseil communautaire, un tableau récapitulatif des effectifs de la CC2VV sera présenté en séance.
- Cyril SIMONIN demande pourquoi un poste d'ingénieur est remplacé par un poste de technicien ? Laurent TOURTIER explique qu'au moment du départ de la Directrice des Services Techniques et du Responsable du service patrimoine, un rééquilibrage des 2 postes a été effectué. Les missions ont été redéfinies et certaines ont été transférées sur le Directeur de la Régie. Il ajoute que Françoise Beauvarlet n'était pas ingénieure au moment de son recrutement, qu'elle a été promue ingénieure au cours de sa carrière.

<u>Délibération adoptée avec</u>:

Votants: 45
Exprimés: 44
Pour: 44
Contre: 0
Abstention: 1

Ressources Humaines : Renouvellement du contrat de la Directrice des Services

Laurent TOURTIER, vice-Président en charge des Ressources Humaines informe l'assemblée que Le contrat de la Directrice des Services de la CC2VV arrive à son terme le 10 octobre 2023.

Cette personne donnant entière satisfaction, Il est proposé de renouveler son contrat dans les mêmes conditions que le précédent, pour une durée de 3 ans, à compter du 11 octobre 2023.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De renouveler le contrat de la Directrice des Services de la CC2VV pour une durée de 3 ans, à compter du 11/10/2023

<u>Délibération adoptée avec</u> :

Votants: 45 Exprimés: 45 Pour: 45 Contre: 0 Abstention: 0

2023-09-09

Ressources Humaines : Renouvellement du contrat d'une secrétaire de mairie – Secteur de Rougemont

Laurent TOURTIER, Vice-Président en charge des Ressources Humaines informe l'assemblée que le contrat d'une secrétaire de mairie au pôle de Rougemont arrive à son terme le 30 septembre 2023.

L'agent donne entière satisfaction dans son emploi. Il est décidé de renouveler son contrat à compter du 1^{er} octobre 2023 jusqu'au 31 janvier 2024, pour remplacer un agent en congé maternité.

Les conditions sont identiques mais son temps de travail passera de 17.50 heures à 35 heures hebdomadaires.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De renouveler le contrat de la Secrétaire de mairie du secteur de Rougemont du 01/10/2023 au 31/01/2024;
- De modifier sa durée de travail hebdomadaire, elle passera de 17 h 50 à 35 h 00.

<u>Délibération adoptée avec</u> :

Votants: 45 Exprimés: 45 Pour: 45 Contre: 0 Abstention: 0

Ressources Humaines: Stagiairisation d'un agent technique

Laurent TOURTIER, Vice-Président en charge des Ressources Humaines informe l'assemblée que le contrat de l'Adjoint Technique au service patrimoine arrive à son terme le 3 octobre 2023.

Après un an de contrat, il est proposé de stagiairiser l'adjoint technique à 35/35ème.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De stagiairiser l'Adjoint technique au service patrimoine à compter du 04/10/2023
- De charger le Président d'effectuer toute démarche en lien avec cette décision

<u>Délibération adoptée avec</u> :

Votants: 45 Exprimés: 45 Pour: 45 Contre: 0 Abstention: 0

2023-09-11

Contrat Local de Santé : Action « Pass'Sport Forme »

Le Président informe l'assemblée qu'une récente étude départementale a ciblé le collège de Pays-de-Clerval pour mettre en place des actions en lien avec l'obésité (étude réalisée par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Doubs en partenariat avec le RéPPOP)

Il indique que le Pass'Sport Forme permet de proposer une activité physique adaptée pour les jeunes en situation de surpoids ou en obésité. L'action est pilotée par le RéPPOP.

Le Président détaille la mise en place de ce programme :

- ✓ Les animateurs qui assurent les activités pour les jeunes sont formés pendant 5 jours par le RéPPOP.
- ✓ Une convention avec l'ARS permettra un cofinancement de 3 000 euros sur trois ans.
- ✓ Une application au collège de Pays-de-Clerval est possible à partir de Janvier 2024.

Il est proposé à l'assemblée de conventionner avec la mairie de Pays-de-Clerval pour employer un de leurs agents, à raison d'une heure par semaine à partir de Janvier 2024 et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire, soit 22 heures.

La première étape consiste en la formation de l'agent de Pays-de-Clerval, à hauteur de 1 075 €.

Dans un deuxième temps, il sera nécessaire de mettre en place :

- Un programme avec le collège
- Une convention avec l'ARS
- Une convention de mise à disposition de l'agent avec la commune de Pays-de-Clerval

Discussion / réaction :

- **Bruno BEAUDREY** demande ce qu'il en est pour les secteurs de l'Isle sur le Doubs et de Rougemont ? **Stéphanie PACCHIOLI** explique que Pays-de-Clerval a été ciblé, dans un premier temps, mais que les autres secteurs suivront. Pays-de-Clerval sera un site pilote.
- **Nathalie FRITSCH** s'étonne du temps octroyé, d'une heure, pour 40 élèves ? **Stéphanie PACCHIOLI** précise que, pendant cette heure, les intervenants s'appliqueront à donner aux jeunes des bases sur l'alimentation, le sport, etc...
- Martine LOHSE ajoute que tous les enfants seront concernés, pas uniquement ceux en surpoids.

Après délibération, le conseil communautaire :

- Valide l'action « Pass'Sport Forme » incluse dans le CLS du PETR
- Autorise le Président à conventionner avec la mairie de Pays-de-Clerval pour la mise à disposition d'un agent à raison d'une heure par semaine, à compter de janvier 2024
- Autorise le Président à conventionner avec l'ARS pour un cofinancement
- Valide la formation de l'agent, pour un montant de 1 075 €
- Décide d'inscrire cette dépense au BP 2023

<u>Délibération adoptée avec</u> :

Votants: 45 Exprimés: 45 Pour: 45 Contre: 0 Abstention: 0

2023-09-12

REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT : Approbation des schémas de distribution d'eau potable de l'ex. SIE de Clerval

Emmanuel SPADETTO, vice-Président en charge du cycle de l'eau, rappelle à l'assemblée que la CC2VV a missionné le bureau d'études Cabinet André pour réaliser les schémas de distribution d'eau potable des communes de l'EX SIE de Clerval et des communes de Blussans, Blussangeaux, Glainans et Tournedoz en continuité de la réalisation du SDAEP par ce même bureau d'études courant 2020-2022.

Le bureau d'études a terminé les cartes des Communes des communes suivantes, qui sont détaillées en séance

- ✓ Branne
- ✓ Viethorey
- √ l'Hôpital Saint-Lieffroy
- ✓ Blussans
- ✓ Rang
- ✓ Saint Georges d'Armont
- ✓ Gondenans Montby

Celles-ci ont été présentées aux communes concernées.

Il convient donc à la CC2VV d'approuver ces plans de zonages d'eau potable.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve les schémas directeurs des zonages « eau potable » des communes de Branne, Viethorey, l'Hôpital Saint-Lieffroy, Blussans, Rang, Saint Georges d'Armont et Gondenans Montby.

<u>Délibération adoptée avec</u> :

Votants: 45 Exprimés: 45 Pour: 45 Contre: 0 Abstention: 0

2023-09-13

REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT : Validation du zonage d'assainissement de la commune de Blussans

Emmanuel SPADETTO, vice-Président en charge du cycle de l'eau, rappelle à l'assemblée que la CC2VV a engagé le zonage d'assainissement de la commune de Blussans.

Le bureau d'études EVI a été missionné pour établir ce zonage à l'issue du Schéma Directeur d'Assainissement.

Une enquête publique est obligatoire pour approuver les rapports de zonages d'assainissement.

Il est proposé à l'assemblée de retenir la carte de zonage présentée en séance.

Le vice-Président précise qu'en parallèle, le dossier d'actualisation de déclaration de capacité de la STEU de l'Isle sur le Doubs a été réalisé permettant ainsi à cette station de recevoir les effluents de Blussans.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'approuver la proposition de zonage d'assainissement,
- De solliciter la désignation d'un commissaire enquêteur au Tribunal Administratif de Besançon,
- De donner tout pouvoir au Président pour la mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement et la réalisation de toutes les formalités afférentes à ces procédures

Délibération adoptée avec :

Votants: 45 Exprimés: 45 Pour: 45 Contre: 0 Abstention: 0

REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT : Validation du zonage d'assainissement des communes d'Abbenans et de Gondenans-Montby

Emmanuel SPADETTO, vice-Président en charge du cycle de l'eau, rappelle à l'assemblée que la CC2VV a engagé le zonage d'assainissement des communes d'ABBENANS et de GONDENANS MONTBY.

Le bureau d'études REALITE ENVIRONNEMENT a été missionné pour établir ce zonage à l'issue du Schéma Directeur d'Assainissement.

Une enquête publique est obligatoire pour approuver les rapports de zonages d'assainissement.

Il est proposé à l'assemblée de retenir les cartes de zonage présentées en séance.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'approuver les propositions de zonage d'assainissement,
- De solliciter la désignation d'un commissaire enquêteur au Tribunal Administratif de Besançon,
- De donner tout pouvoir au Président pour la mise à l'enquête publique des zonages d'assainissement et la réalisation de toutes les formalités afférentes à ces procédures

<u>Délibération adoptée avec</u> :

Votants: 45 Exprimés: 45 Pour: 45 Contre: 0 Abstention: 0

2023-09-15

REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT : Encaissement des excédents de la commune d'Anteuil

Il est rappelé à l'assemblée qu'à l'issue du transfert des compétences Eau et Assainissement à la communauté de communes au 1er janvier 2020, les budgets annexes eau et/ou assainissement de certaines communes ont été dissous.

Lors de la clôture de ces budgets début 2020, par principe, les excédents et/ou déficits de fonctionnement et d'investissement ont été intégrés aux budgets communaux.

Le transfert des excédents des communes à la CC2VV ne pouvant se faire que par délibération concordante des deux parties, il est nécessaire, pour les communes concernées, de délibérer afin de se positionner sur le transfert de ces excédents à la CC2VV.

La commune d'Anteuil a délibéré pour transférer ses résultats à la CC2VV.

Commune d'Anteuil (assainissement) :

Montant des excédents :

Fonctionnement	Investissement
17 211.16 €	70 000 €

Le conseil communautaire est amené à délibérer pour accepter ces transferts d'excédents.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte les montants d'excédents reversés par la commune d'Anteuil ci-dessus détaillés
- Charge le Président d'effectuer toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération

<u>Délibération adoptée avec</u> :

Votants: 45 Exprimés: 45 Pour: 45 Contre: 0 Abstention: 0

> Discussion / réaction :

- **Emmanuel SPADETTO** explique la mise en place de la mensualisation. Il indique que les secteurs d'Arcey et de Désandans étaient déjà bénéficiaires de cette possibilité. Il s'agit désormais d'engager la mise en place de la mensualisation auprès de tous les autres secteurs couverts par la régie. Des flyers d'information seront distribués aux habitants.

2023-09-16

Délégation de fonction à un conseiller communautaire : Ajustement de l'enveloppe indemnitaire

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Vu la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-10, L5211-12 et R 5214-1,

Vu les statuts de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 11 mai 2023 approuvant les modalités de remplacement des 3 vice-présidents démissionnaires et décidant que le nombre de vice-présidents est désormais fixé à 8 (huit) et que le nouveau vice-président occupera le 8ème rang,

Vu l'élection du nouveau 8ème vice-président constatée par la délibération du Conseil Communautaire et le procès-verbal du 11 mai 2023,

Vu l'arrêté du Président, en date du 19/09/2023, désignant M. Philippe JANUEL comme conseiller communautaire délégué,

DECIDE

La modification suivante de l'enveloppe indemnitaire de la CC2VV, suite à la nomination de M. JANUEL :

Dans le tableau suivant, est présentée la proposition de répartition de l'enveloppe entre le Président, les vice-présidents et le conseiller communautaire délégué :

Fonction	Nombre élu(s)	Taux maxi /indice brut terminal FP	Taux proposé / indice brut terminal de la FP
Président	1	48,75%	48,75 %
Vice-Présidents	8	20,63%	14,90 %
Conseiller communautaire délégué	1	6,00%	6,00%

A l'unanimité des membres présents ou représentés :

FIXE les taux des indemnités de fonctions tels que précisés ci-dessus, aux Président, vice-présidents et conseiller communautaire délégué,

PRECISE que le montant maximum des crédits ouverts au budget de la communauté de communes pour le financement des indemnités de fonctions du Président, des Vice-Présidents et du conseiller communautaire délégué est égal au montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées,

DIT que la dépense correspondante est prévue au budget primitif,

DECIDE que les indemnités du conseiller communautaire délégué nouvellement élu seront versées à la date à laquelle il bénéficiera d'un arrêté portant délégation de fonctions de la part du Président de la Communauté de Communes.

MONTANT TOTAL ALLOUE: 7 002.38 €

Discussion / réaction :

- **Mickael HUGONIOT** demande s'il aura le même rôle qu'un vice-Président ? **Bruno BEAUDREY** explique que son rôle sera différent. Il sera chargé de rapporter l'information à la Communauté de Communes. Plusieurs VP ont démissionné et la charge de travail est toujours là.
- Nathalie FRITSCH s'inquiète du fait que M. JANUEL est un élu « pro éolien » et qu'il devra représenter l'ensemble de la CC2VV de manière neutre sur le sujet.
 Philippe JANUEL lui répond que ce sera le cas

Emmanuel SPADETTO précise que notre territoire est déjà bien fourni en énergies renouvelables et qu'il serait bien de laisser se développer les autres territoires alentour.

<u>Délibération adoptée avec</u> :

Votants: 45 Exprimés: 45 Pour: 45 Contre: 0 Abstention: 0

INFORMATIONS DIVERSES

- Bruno BEAUDREY indique à l'assemblée que la Région n'assure plus le financement du TADOU. La totalité des coûts sera supportée par les trois communautés de communes. Un travail est actuellement en cours sur un nouveau cahier des charges mais il y a des divergences au niveau des élus du PETR. Il sera sûrement nécessaire de faire évoluer la part de l'utilisateur.
- Il rappelle à l'assemblée les prochaines dates à retenir, dont :
 - . L'inauguration du gymnase d'Arcey, le samedi 14 octobre 2023,
 - . Le spectacle prévu le samedi 7 octobre 2023 à 20 h à Anteuil
 - . Le spectacle prévu le dimanche 15 octobre 2023 à 16 h à Etrappe
- Le Président propose d'avancer la date du prochain Exécutif au mercredi 4 octobre au lieu du jeudi
 5 octobre.
- **Olivier PERRIGUEY** demande qu'une signalétique soit installée à l'entrée de la Zone d'Activités de la Combe Rosiers afin d'indiquer les entreprises présentes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 heures.

A Pays de Clerval, le 09 octobre 2023

Le secrétaire de séance, Albéric CHOPARD Le Président de séance, Bruno BEAUDREY